

Copie: Ambassade de Suisse, Santiago  
MM. Probst, Ministre  
Hf, Ae.

Note pour le dossier

Chili 861.5.

M. Barriga de l'Ambassade du Chili m'ayant consulté au sujet de notre projet d'institution d'une garantie des risques d'investissement, j'ai saisi cette occasion de souligner l'importance que pourrait revêtir un accord de protection et d'encouragement des investissements quand une telle garantie existera. Nous avons reconsidéré la question de la conclusion d'un tel accord entre le Chili et la Suisse et j'ai renvoyé M. Barriga au projet de convention que nous avons remis en 1963 aux autorités chiliennes. Mon interlocuteur, déplorant que ces dernières n'aient pas poursuivi plus activement cette affaire après lui avoir réservé un accueil initial positif, m'a assuré qu'il allait relancer ses autorités et essayer de faire progresser la chose.

Berne, le 9 décembre 1966.

*Carlier.*

